## École et protection de la nature

Autor(en): Page, Ls

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise

d'éducation et du Musée pédagogique

Band (Jahr): 92 (1963)

Heft 7

PDF erstellt am: **03.06.2024** 

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1040437

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

cipe N° 168 des autorités de la Confédération pour ne prendre à leur charge que certains soins (extractions, hémostases, traitements d'abcès) et à la condition seulement que ces soins soient donnés par un médecin et non par un dentiste.

Il serait peut-être encore temps de reprendre ce problème, la Commission du Conseil national chargée d'étudier les deux Messages du Conseil fédéral des 5 juin 1961 et 16 novembre 1962, qui doit se réunir à nouveau au début de l'été, n'ayant pas terminé ses travaux en vue des propositions à présenter au Conseil national.

(A suivre)

JOSEPH REY

# Ecole et protection de la nature

Depuis nombre d'années déjà, la Commission fribourgeoise pour la protection de la nature remet au corps enseignant son rapport annuel, lequel relate ce qui se fait dans le canton pour la protection de la flore, de la faune, des sites, du paysage, et qui rend compte de la situation des réserves. Ce rapport veut attirer l'attention des maîtres sur la nécessité d'inculquer aux enfants la notion de la protection des choses naturelles. Sous le patronage de la Société fribourgeoise d'éducation, elle a publié, en 1953, un élégant opuscule illustré, Notre Patrimoine naturel, diffusé par le dépôt central du matériel scolaire.

Or, voici que, sur l'initiative de cette même commission, vient de se fonder une Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature (LFPN), section de la Ligue suisse (LSPN), dont le but est de seconder la commission dans ses diverses activités, de propager dans le canton l'idée de la protection de la nature, d'en stimuler la réalisation, de soutenir moralement et matériellement les études, les institutions et les efforts visant à la conservation des beautés naturelles du pays.

Ses membres peuvent être des personnes physiques, des personnes morales, et à titre collectif les écoles et les associations de jeunesse.

Il est superflu, pensons-nous, d'insister sur la nécessité de donner à l'enfant, dès son plus jeune âge, la notion de la beauté des choses naturelles et de leur protection. C'est la raison pour laquelle la LFPN désire intéresser maîtres et élèves à son action, en les considérant comme membres à titre collectif.

Chacun sait aussi que l'enfant, de par sa nature, n'est guère protecteur, mais au contraire déprédateur, des choses qui l'entourent. C'est que l'homme, dans son développement, passe par les mêmes stades que l'humanité, c'est-à-dire qu'il est d'abord chasseur (il tue les bêtes, abîme les

plantes), puis éleveur (il prend plaisir à élever des petites bêtes), puis cultivateur (il suit, avec une patience, il est vrai, toute relative, le développement des plantes).

A l'âge du chasseur, l'enfant se trouve encore confié presque exclusivement à ses parents. C'est donc aux parents qu'il convient de faire appel pour cette première éducation de l'enfant dans le domaine qui nous occupe. Nous ne pensons pas que cette éducation soit chez nous très poussée.

Au temps de sa scolarité, confié au maître, l'enfant doit recevoir, non point des leçons abstraites sur la protection de la nature, mais par touches occasionnelles, sensibles et multipliées, cette notion de la beauté et de la préservation des choses naturelles. Nous insistons sur la valeur éducative que constituent l'admiration et l'amour des merveilles du monde végétal et animal.

### La protection de la nature à l'école

Nous avons dit que nous ne comptions guère, faute de temps et de moyens, sur un enseignement systématique de la chose. Un enseignement occasionnel, au contraire, par touches répétées, habilement choisies, peut certes porter de bons fruits. Sachons profiter d'une lecture, d'un article de journal, d'une belle photo, d'une sortie scolaire, d'une course, de la projection d'un film ou de diapositives, etc.

Nous pensons surtout à l'enseignement des sciences naturelles (jusqu'ici beaucoup trop négligé), non point livresque, mais concret, direct, pratique, c'est-à-dire par l'observation, l'expérience, le centre d'intérêt. Et voici que des occasions nous sont aussi offertes par la géographie, la lecture, l'histoire même.

Discrètement, attirons l'attention de l'enfant sur la beauté d'une plante, d'une fleur, sur telle merveille naturelle, sur la rareté d'un animal (de l'aigle, du bouquetin, du cerf), sur la perte que nous éprouverions par sa disparition. Gardons-nous du prêchi-prêcha. Laissons à l'enfant le soin de tirer la conclusion que nous saurons habilement lui suggérer. Ainsi, le clou s'enfonce. L'enfant prend conscience de l'importance de cette richesse naturelle, et sans qu'il s'en rende même compte, en devient un protecteur. Le résultat est acquis, l'éducation est faite, qui perdurera toute sa vie.

Dans ce domaine des sciences naturelles, qu'on sache encore que des réserves naturelles scolaires ont été constituées en maints endroits de Suisse allemande surtout, qui appartiennent aux enfants, et dont ils ont la responsabilité. Les communes sont compétentes pour les constituer. Elles offrent aux enfants de multiples et enrichissantes expériences.

L'école elle-même devient ainsi protectrice, et l'enseignement de la protection de la nature se fait de lui-même. C'est ce qu'on est en droit d'attendre, particulièrement dans le voisinage des villes, car le petit cita-

din a moins que le villageois l'occasion de toucher au concret de la protection de la nature.

En un mot, il s'agit de susciter chez l'enfant, par divers moyens, une vibration en faveur des choses et des beautés naturelles qui l'entourent. Cette vibration favorable créera en lui un amour, et qui dit amour dit aussi protection de notre patrimoine naturel, toujours plus menacé par les emprises de la technique moderne.

LS PAGE

## A la mémoire de Léon Descloux

L'un des membres les plus populaires du corps enseignant des écoles de Fribourg, M. Léon Descloux, vient de s'éteindre le 4 mai dans sa soixante-huitième année. Né le 17 octobre 1895 à Saint-Aubin, mais originaire de Romanens, il était Gruyérien d'origine et Broyard d'éducation et unissait en lui le caractère joyeux des gens des hautes terres à l'esprit pratique de ceux de la plaine.

Sorti en 1915 de l'Ecole normale d'Hauterive, il enseigna, durant quatre ans, le français et les branches commerciales à l'Institut « Stavia ». Il entra en 1919 dans l'enseignement officiel à Montagny-la-Ville où il demeura jusqu'en 1923, année où il fut transféré aux écoles primaires de la Ville de Fribourg, au quartier des Places qui avait alors ses locaux scolaires dans le vieux bâtiment construit par les Jésuites et voué aujourd'hui à la démolition. En 1937, il fut promu à l'Ecole secondaire des garçons de la Ville de Fribourg où il poursuivit sa carrière pédagogique jusqu'à son terme, en 1961.

Léon Descloux a mis dans son enseignement le meilleur de lui-même. Il avait l'idéal du travail, le sentiment de l'honneur à faire preuve de fidélité et de savoir-faire dans l'exercice de la fonction, le souci du but à atteindre. Beaucoup plus homme d'action que d'académie, il possédait le sens inné et pratique de l'enseignement mieux que les constructions spéculatives. Précis dans ses exposés, sévère pour lui-même, il exigeait en contre partie l'application et la bienfacture dans le travail de la part des autres. Il s'efforçait d'inculquer à ses élèves le sens du pratique, du réel et du possible, disons le bon sens tout court, qui doit présider à toute vie équilibrée. N'est-ce pas là, l'un des buts essentiels de l'éducation? S'il réclamait beaucoup de ses élèves, il savait aussi se montrer bienveillant, compréhensif et paternel à leur égard. Il se souciait de leur avenir et les considérait déjà au-delà de leur vie d'écoliers. Rien ne lui était plus agréable que de les voir plus tard bien établis et heureux dans leur vie.

Jeune maître, il ne pensait pas que la mise en poche du brevet d'instituteur marquât la fin de la culture intellectuelle; il avait au contraire le souci de son perfectionnement. Il s'inscrivit à la Faculté des lettres de l'Université et durant plusieurs années consécutives sacrifia ses vacances pour suivre les cours de langue allemande de l'Institut du Rosenberg, les cours fédéraux de comptabilité et d'arithmétique commerciale, comme aussi ceux d'école active de la Société des maîtres de travaux manuels.

L'éducateur doit être un homme bien renseigné s'il veut être apte à préparer